



Accident de trajet

Par mimi7

Bonjour,

J'ai eu un accident de trajet en allant au travail qui a été pris en charge par mon employeur.

J'ai ensuite eu une expertise médicale. Le médecin agréé m'a dit indiqué, il ne fallait pas le déclarer en accident mais tout simplement en maladie.

Bref, je vous informe donc qu'à la date de l'expertise, l'employeur ne veut plus prendre en charge cet accident.

Je souhaite donc avoir votre avis à ce sujet et que faire.

Je vous en remercie par avance.

Cordialement

Par Violet

Bonjour mimi7,

Lorsque vous indiquez :

"Je souhaite donc avoir votre avis à ce sujet et que faire".

A tout le moins vous pourriez consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F171>

Cordialement.